

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016

En préliminaire à la réunion, les représentants des syndicats mixtes des bassins versants Austreberthe-Saffimbec et Caux-Seine présentent le résultat des études d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la commune.

Mme le Maire et les Membres du Conseil les remercient pour leur intéressante prestation.

SNCF : LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (LNPN) – MOTION

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décident de se prononcer pour la modernisation de la ligne actuelle, avec la création de voies de dépassement pour les trains les plus rapides et de voies de stationnement TER à Yvetôt et/ou Barentin afin de désengorger la gare de Rouen Rive Droite.

ADHESION AU COLLECTIF « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! »

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes d'adhérer au collectif « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! ». Suivant les statuts de ladite association, une participation annuelle de 20 € pourra être versée par la commune.

Les Membres décident également à l'unanimité des votes l'acquisition d'une banderole à installer sur le territoire de la commune.

LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (LNPN)

Mme le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique sera organisée à Cideville courant novembre, menée par Messieurs Christophe Bouillon et Alfred Trassy-Paillogues. Les Membres du Conseil en prennent acte.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE PLATEAU DE CAUX

Transfert de la compétence petite enfance des communes à la communauté de communes d'Yerville-Plateau de Caux.

Considérant la demande de Mr le Président de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux en date du 3 octobre 2016, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur l'ajout de la compétence Petite Enfance à l'article 6 des statuts au titre des compétences facultatives et définie comme suit :

Compétences facultatives :

12) Petite Enfance :

- Etudes, création, animation, aménagement, gestion et entretien de structure petite enfance d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- L'espace d'accueil de la Petite Enfance « Multi accueil La Nourserie » situé place Bernard Alexandre à Yerville (enfants de 0 à 6 ans en crèche ; halte-garderie)
- Le relais assistants maternels « Les Jeunes Pousses » à Yerville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux.

PILIER D'ENTREE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Tocqueville et Fils sise à Ouville l'abbaye pour la restauration complète du pilier de l'entrée de l'ancien presbytère.
Il s'élève à la somme de 1 430.15 € HT (1 716.18 € TTC)

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (8 votes pour, 3 votes contre, 3 abstentions)

- de faire procéder à la restauration complète du pilier de l'entrée de l'ancien presbytère
- d'accepter le devis pour son montant
- d'inscrire la dépense à l'article 2135 du budget de la commune

PILIER DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Tocqueville et Fils sise à Ouville l'abbaye pour la restauration complète des piliers du mur d'enceinte du cimetière.
Il s'élève à la somme de 2 009.72 € HT (2 411.66 € TTC)

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire procéder à la restauration complète des piliers du mur d'enceinte du cimetière
- d'accepter le devis pour son montant
- d'inscrire la dépense à l'article 2135 du budget de la commune

SDE 76 POINTS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUPPLEMENTAIRES

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que plusieurs points d'éclairage public supplémentaires pourraient être installés. Une estimation du coût va être demandée à SDE76 ;

Elle propose également qu'un contrat d'entretien soit conclu avec SDE76 pour la maintenance de l'éclairage public ; le Conseil émet un avis favorable de principe ; un devis va être demandé à SDE 76 pour cette prestation.

FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes décident de reverser à la commune de Flamanville la somme de 2010 € concernant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires années 2014-2015 et 2015-2016.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie rue du 7^{ème} BMN : les travaux sont achevés ; la réception des travaux aura lieu prochainement

Il est demandé que soit effectué l'élagage des arbres par les propriétaires des arbres bordant le chemin entre l'allée des tilleuls et l'avenue des Comtes de Germiny.

Il est proposé que l'aménagement du terrain de loisirs soit complété (bancs....) pour un meilleur confort des usagers. Le Conseil en prend acte.

PLU : la prochaine réunion pour l'étude du PLU est prévue le 26 octobre ; il est demandé qu'une réunion puisse être prévue à 18 heures ; cette possibilité sera soumise au bureau d'études Espac'urba.